

## Compte rendu du conseil municipal Séance du 11 avril 2019

**PRESENTS :** Pierre GOUBET, Robert RESTA, Eveline GUILLET, Daniel MONCHANIN, Claude CHARTON, Lydie EXTIER-PONS, Dominique TARIF, Patrice MENICHON, Serge MARTIN, Yvan HERZIG, Robert HERPOYAN, Inès QUINTY, Robert TURGIS, Marie-Christine PETIT, Brigitte de RIOLS de FONCLARE, Jean-François PERNOT.

**EXCUSES :** Muriel BRUGNOT (Procuration à R. RESTA), Yves ROUX (Procuration à Y. HERZIG), Danièle GREAU (Procuration à M-C. PETIT), Ana RAMOS (Procuration à L. EXTIER-PONS), Benoît-Martin DORE (Procuration à D. MONCHANIN), Edith LEGRAND (Procuration à E. GUILLET), Stratos TSALAPATIS (Procuration à C. CHARTON).

**ABSENTS:** Ghislain DETAVERNIER, Chrystelle KADDOURI, Olivier PEYRIEUX.

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal désigne M. Robert HERPOYAN comme secrétaire de séance.

### 2. Approbation du procès-verbal du 7 février 2019

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès verbal de la séance du 7 février 2019.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### 3. Décisions prises par le Maire par délégation

Rapporteur : P. GOUBET

Conformément à l'article L.2122-23, M. le Maire rend compte publiquement des décisions prises par délégation du conseil municipal dans le cadre des articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et de la délibération du 15 avril 2014.

M. le Maire explique le souhait de la commune d'exercer son droit de préemption sur une parcelle sise 16 avenue des Iles. Cette parcelle jouxte une parcelle appartenant à la commune sur laquelle la municipalité envisage un aménagement à moyen terme.

Intervention de B. de RIOLS de FONCLARE

La délibération n'est pas soumise au vote.

### 4. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

En l'absence de M. BRUGNOT, adjoint délégué aux finances, les délibérations sont présentées par R. RESTA

#### 4.1 Exercice 2018 – Approbation du compte de gestion – Budget principal de la commune

Rapporteur : R. RESTA

En application de l'article L. 2121-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal « *entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable* ». Ce document retrace les opérations budgétaires comparées aux autorisations de dépenses et de recettes. Il s'agit d'approuver les comptes de gestion du receveur pour l'année 2018. Les résultats des comptes de gestion sont nécessairement concordants avec ceux des comptes administratifs.

Les résultats s'établissent comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : 6 720 643,52 euros
- ✓ Sections d'investissement : 546 431,97 euros

soit un excédent global de clôture de 7 267 075,49 euros.

La délibération est adoptée à la majorité de 21 voix pour et deux abstentions (J-F PERNOT, B. de RIOLS de FONCLARE)

#### 4.2 Exercice 2018 - Approbation du compte administratif – Budget principal de la commune

Rapporteur : R. RESTA

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées en établissant le compte administratif du budget principal et du budget annexe. Ces comptes ont pour but :

- ✓ De rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres)
- ✓ De présenter les résultats comptables de l'exercice

Ces comptes sont soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui les arrête par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Les résultats s'établissent comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : 6 720 643,52 euros
- ✓ Sections d'investissement : 546 431,97 euros

soit un excédent global de clôture de 7 267 075,49 euros

M. le Maire ne pouvant prendre part au vote, celui-ci quitte la salle et laisse temporairement la présidence de la séance à M. Robert TURGIS, doyen de l'assemblée. M. le Maire rejoint l'assemblée à l'issue du vote.

La délibération est adoptée à la majorité de 21 voix pour et deux abstentions (J-F PERNOT, B. de RIOLS de FONCLARE)

#### 4.3 Exercice 2018 - Affectation du résultat – Budget principal de la commune

Rapporteur : R. RESTA

Les résultats ayant été entérinés par le vote des comptes administratifs et confirmés par les comptes de gestion, il convient de les affecter à l'exercice comptable 2018. Le rapporteur rappelle qu'une délibération a été votée lors du dernier conseil municipal pour une reprise anticipée des résultats. La délibération de ce jour valide cette affectation des résultats comme suit :

- section de fonctionnement :
  - o recette au compte 002 : 6 625 499,53 €
- section d'investissement :
  - o dépense au compte 001 : 546 431,97 €
  - o recette au compte 1068 : 95 143,99 €

La délibération est adoptée à la majorité de 21 voix pour et deux abstentions (J-F PERNOT, B. de RIOLS de FONCLARE).

#### 4.4 Exercice 2018 – Approbation du compte de gestion – Budget annexe de l'assainissement

Rapporteur : R. RESTA

En application de l'article L. 2121-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal « entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable ». Ce document retrace les opérations budgétaires comparées aux autorisations de dépenses et de recettes. Il s'agit d'approuver les comptes de gestion du receveur pour l'année 2018. Les résultats des comptes de gestion sont nécessairement concordants avec ceux des comptes administratifs. Les résultats s'établissent comme suit :

- ✓ Section d'exploitation : 27 293,63 euros
- ✓ Sections d'investissement : 506 051,60 euros

soit un excédent global de clôture de 533 345,23 euros

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### 4.5 Exercice 2018 – Approbation du compte administratif – Budget annexe de l'assainissement

Rapporteur : R. RESTA

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées en établissant le compte administratif du budget principal et du budget annexe. Ces comptes ont pour but :

- ✓ De rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres)
- ✓ De présenter les résultats comptables de l'exercice

Ces comptes sont soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui les arrête par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Les résultats s'établissent comme suit :

- ✓ Section d'exploitation 27 293,63 euros
- ✓ Sections d'investissement : 506 051,60 euros

Soit un excédent global de clôture de 533 345,23 euros

M. le Maire ne pouvant prendre part au vote, celui-ci quitte la salle et laisse temporairement la présidence de la séance à M. Robert TURGIS, doyen de l'assemblée. M. le Maire rejoint l'assemblée à l'issue du vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité

#### 4.6 Exercice 2018 – Affectation du résultat – Budget annexe de l'assainissement

Rapporteur : R. RESTA

Les résultats ayant été entérinés par le vote des comptes administratifs et confirmés par les comptes de gestion, il convient de les affecter à l'exercice comptable 2018. Le rapporteur rappelle qu'une délibération a été votée lors du dernier conseil municipal pour une reprise anticipée des résultats. La délibération de ce jour valide cette affectation des résultats comme suit :

- section d'exploitation :
  - o recette au compte 002 : 191 175,01 euros

- section d'investissement :
  - o recette au compte 001 : 177 246,53 euros

La délibération est adoptée à l'unanimité

**4.7 Exercice 2019 – Budget principal – Décision modificative n° 1**      Rapporteur : R. RESTA

Le rapporteur informe l'assemblée que certains crédits inscrits au Budget Primitif 2019 doivent faire l'objet de réajustements selon le détail suivant :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-611-112 : Contrats de prestations de services	0,00 €	1 557,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221-324 : Entretien et réparations bâtiments publics	14 613,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615231-026 : Entretien et réparations voiries	0,00 €	2 009,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156-020 : Maintenance	0,00 €	3 450,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6232-024 : Fêtes et cérémonies	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>14 613,00 €</b>	<b>9 016,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	25 121,69 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>25 121,69 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-65548-814 : Autres contributions	0,00 €	28 171,89 €	0,00 €	0,00 €
D-6574-025 : Subventions de fonctionnement aux Asso	0,00 €	1 546,80 €	0,00 €	0,00 €
D-65888-020 : Autres	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30 718,69 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>39 734,69 €</b>	<b>39 734,69 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	25 121,69 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de Fct</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>25 121,69 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2051-020 : Concessions et droits similaires	0,00 €	457,80 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>457,80 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2041582-814 : Autres groupements - Bât. et installations	28 436,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>28 436,10 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2111-020 : Terrains nus	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-020 : Matériel de bureau et matériel informatique	4 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2184-020 : Mobilier	0,00 €	4 900,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>4 900,00 €</b>	<b>304 900,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2312-026 : Agencements et aménagements de terrains	0,00 €	21 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-020 : Installations, matériel et outillage techniques	318 143,39 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>318 143,39 €</b>	<b>21 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>351 479,49 €</b>	<b>326 357,80 €</b>	<b>25 121,69 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-25 121,69 €</b>		<b>-25 121,69 €</b>

M. RESTA détaille certains chiffres apparaissant dans la décision modificative et explique que celle-ci est rendue nécessaire par la préemption présentée en début de séance. Par ailleurs, il convient de rajouter des crédits en investissement pour financer l'achat de columbarium. De plus, les travaux d'enfouissement effectués par le SIEA sont à mettre pour partie, en fonctionnement et non en investissement.

La délibération est adoptée à la majorité de 21 voix pour et deux voix contre (J-F PERNOT, B. de RIOLS de FONCLARE).

Intervention de J-F PERNOT

#### **4.8 Convention entre la commune de Saint-Maurice-de-Beynost et ORANGE – Modalités de financement de l'opération de dissimulation du réseau de télécommunications – Rue des Folliets**

**Rapporteur : R. RESTA**

Le rapporteur rappelle que dans le cadre de la réhabilitation de la rue des Folliets les réseaux aériens seront enfouis. L'enfouissement des réseaux est réalisé sous maîtrise d'ouvrage du SIEA avec un investissement conséquent de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost. Le câblage du réseau de télécommunications doit être réalisé par Orange, qui est propriétaire du réseau. Dans ce cadre, une convention est à formaliser sur les modalités administratives, techniques et financières des travaux. La question de la largeur des trottoirs est évoquée afin que ceux-ci soient aux normes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **5. URBANISME**

#### **5.1 Acquisition de parcelles de terrain situées chemins des Bottes et des Batterses pour tranfert dans le domaine public communal**

**Rapporteur : E. GUILLET**

Le rapporteur explique que l'acquisition de ces parcelles à l'euro symbolique est issue du programme European Homes pour permettre le transfert des futurs trottoirs et de la station de relevage dans le domaine public. Cette délibération a été déjà votée le 15 novembre 2018 – délibération N° 2018-07/05 – mais doit être remise au vote car une parcelle n'avait pas été intégrée lors de la première délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **6. RESSOURCES HUMAINES**

#### **6.1 Création d'emplois saisonniers – filière animation – ALSH été 2019**

**Rapporteur : D. MONCHANIN**

L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) sera ouvert durant les vacances scolaires d'été, entre les 8 et 26 juillet, ainsi qu'entre le 19 et le 30 août 2019. Afin d'assurer l'encadrement des enfants qui seront accueillis au cours de ces deux périodes, il est nécessaire de procéder à la création d'emplois saisonniers. L'assemblée délibérante confirme la création de 10 postes d'animateurs (qualifiés et non qualifiés) à compter du 8 juillet 2019. Le nombre de contrats signés sera fonction du nombre d'enfants inscrits.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **6.2 Création d'emploi de médecin vacataire pour le suivi du multi-accueil**

**Rapporteur : D. MONCHANIN**

Le rapporteur rappelle que le multi accueil Françoise Dolto ne dispose plus de médecin de crèche depuis bientôt sept ans. Il insiste sur la nécessité de pourvoir de nouveau ce poste afin d'assurer la veille sanitaire nécessaire au bon fonctionnement de la structure. L'assemblée approuve le recrutement d'un médecin vacataire pour effectuer les différentes missions qui lui seront confiées en lien avec les services de la PMI à partir du mois de septembre 2019.

La délibération est adoptée à la majorité de 21 voix pour et deux absentions (J-F. PERNOT et B. de RIOLS de FONCLARE)

#### **6.3 Instauration et organisation du télétravail**

**Rapporteur : P. GOUBET**

M. Le Maire explique que la municipalité fait le choix de proposer à certains agents, en fonction de leur mission au sein de la collectivité, la possibilité de mettre en place le télétravail. Les agents concernés sont ceux dont les fonctions n'impliquent pas une présence physique sur le lieu de travail et/ou un contact direct avec les

administrés ou collaborateurs. Les activités éligibles sont donc celles ne remettant pas en cause le bon fonctionnement du service public. Le rapporteur précise que le télétravail est strictement encadré par un règlement qui s'impose tant aux agents qu'à l'employeur. Cette proposition a été soumise et validée par le comité technique en date du 4 avril 2019.

**La délibération est adoptée à l'unanimité**

## **7. ENFANCE-JEUNESSE**

### **7.1 Subvention de fonctionnement au bénéfice du Sou des écoles et de l'association des Amis de l'école maternelle**

**Rapporteur : D. MONCHANIN**

Le rapporteur explique que deux voyages scolaires sont organisés à l'école maternelle et à l'école élémentaire. Les enfants des classes de CM2 de l'école Jacques Prévert, dans le cadre d'un projet autour de la citoyenneté et de la découverte des institutions, vont passer une journée à Paris et avoir la possibilité de découvrir l'Assemblée Nationale accompagnés par le député de la circonscription. Les enfants de la classe de grande section de l'école Saint -Exupéry vont partir sur les traces du romancier explorateur pendant deux jours au mois de Juin dans les endroits retraçant son parcours dans l'Ain. L'assemblée décide d'accorder deux subventions exceptionnelles afin de permettre à l'ensemble des enfants concernés de participer à ces voyages en réduisant le coût pour les familles :

- 1 066,80 € versée sur le compte du Sou des Ecoles pour le voyage des CM2.
- 480 € versée sur le compte des Amis de l'école maternelle pour le voyage des grandes sections.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Intervention de D. TARIF

## **8. Questions des conseillers et informations diverses**

- M. Le Maire présente l'avancée du dossier concernant le projet de cinéma sur la commune. Le 6 mai prochain, le projet de CDAC sera examiné par la CCMP en vue d'une instruction au cours du mois de juin 2019. Le projet comporte 5 salles de cinéma et un restaurant.
- M. le Maire fait le point sur les projets en cours de la CMP, notamment la mise en place d'un cheminement mode doux et la passerelle vers le Parc de Miribel.
- B. de RIOLS de FONCLARE demande où en sont les travaux d'enfouissement avenue de la Gare, certaines opérations n'étant pas terminées notamment chez les riverains.

La séance est levée à 21h57

Prochain conseil : jeudi 23 mai 2019

Fait à Saint-Maurice-de-Beynost, le 15 avril 2019

Le Maire  
Pierre GOUBET

